



La Tremblade le 21 Janvier 1991

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade  
Tél. 46.36.18.41  
Fax 46.36.18.47  
Télex 632 160 F

Monsieur le Directeur Départemental  
des Affaires Maritimes

17 LA ROCHELLE

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE CREATION DE DECHARGE SUR LA  
COMMUNE D'ECHILLAIS  
N/REF : 027/91/DEL**

Comme suite à votre demande du 11 Décembre 1990 (reçue le 17), le dossier que vous nous avez communiqué contenant notamment l'étude d'impact appelle de notre part les observations et remarques suivantes :

**Site choisi :**

- il n'est situé qu'à deux cent mètres d'une zone habitée. Les déchargements même occasionnels d'ordures non traitées, dont on ne peut garantir qu'elles seront immédiatement recouvertes fait courir un risque d'insalubrité (odeurs, transport éolien, rongeurs).
- le plancher de la carrière est fracturé par les tirs de mine, donc sujet à l'instabilité, ce qui s'ajoute au caractère inondable du site.
- les différentes analyses présentées sont en fait un constat d'état des lieux (sauf les analyses de lixiviats de mâchefer) qui n'est déjà pas très bon (bactériologie et forte teneur en nitrite des eaux, par exemple) et ne permet pas d'extrapoler à la situation qui prévaudra en fonctionnement, notamment à moyen terme (dix ans).
- si au bout de ce délai l'on s'aperçoit que la qualité des eaux est très mauvaise (bactériologie, métaux lourds) il sera pratiquement impossible de faire machine arrière (coût de déménagement du site).

**Produits :**

- nous n'avons pas l'assurance que la combustion des déchets est suffisamment poussée pour limiter au maximum les entraînements d'éléments nocifs par percolation des eaux.
- nous n'avons pas non plus l'assurance que la percolation à travers les mâchefers des liquides issus des ordures non traitées constitue une dépollution efficace (bactéries?).
- les métaux lourds issus des différents déchets vont se retrouver assez rapidement en Charente, en pleine zone de bouchon vaseux. Or, les études menées sur la Gironde montrent que les métaux lourds passent de l'état particulaire à l'état de sel dissous dans ce même bouchon vaseux, et s'accumulent ainsi le long de la chaîne alimentaire jusqu'aux mollusques. Les seuils toxiques sont parfois très faibles.

Ne serait-ce que pour cette dernière raison, le rejet pur et simple à la Charente des eaux de lessivage (pour "préservé la qualité des eaux à usage agricole") est inacceptable. Pendant des décennies les rejets en métaux lourds dans le bassin de la Garonne ont eux aussi été jugés négligeables avec les conséquences que l'on sait.

**Moyens :**

- nonobstant les arguments développés plus haut, l'étanchéification du site avec de l'argile nous paraît insuffisante. Les argiles locales ont notamment un très fort pouvoir de retrait en période sèche. L'utilisation de géomembranes paraît plus sécurisant mais ne donne pas l'assurance d'une durée de vie suffisante (20 ans) puisque la durée prévisionnelle d'exploitation doit être de trente ans.

En conclusion, si la réhabilitation des carrières est une bonne chose ("trou" dans l'environnement) ce site nous paraît extrêmement mal placé par rapport aux risques environnementaux notamment vers le milieu marin. Nous ne pouvons que donner un avis défavorable à ce projet. D'autres carrières existent, plus à l'intérieur des terres, dont il reste à déterminer la possibilité d'utilisation en décharge non ou peu polluante.

Le Chef de laboratoire D.E.L.  
Daniel MASSON

Copies :  
Dossier  
Chrono  
DEL/QM Nantes